

Procès-verbal du Conseil Académique
Réuni le 16 mai 2024
Sous la présidence de M. Ali DOUAI,
Vice-Président Formation et Innovation pédagogique
Et la vice-présidence de
M. Laurent COUNILLON,
Vice-Président Recherche et Innovation,
N°6/2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ADAM Carine, M. BAILLY-BECHET Marc, M. BARBIERI Mathieu, M. BELLAGAMBA Ugo, Mme BERTRAND Marie-France, M. BIZIOU Michael, M. BLANC Frédéric, M. BORNEMANN Soren, Mme BOUNEMRI Célia, M. BRAU Frédéric, Mme CABRIO Elena, M. CAILLAU Jean-Baptiste, Mme CARUCHET Elodie, Mme COURTIN Christine, Mme DEMARIA Samira, M. DIEDERICHS Thibault, Mme DUBARLE Léa, M. DUFRAISSE Bruno, M. ETESSE Jean, Mme FEDELE Carine, Mme FLAMENT Agathe, M. FRANQUET Erwin, Mme GIRAUD-PANIS Marie-Josèphe, Mme GODIER Stéphanie, M. HARIB Naïm, Mme HERITIER Camille, M. HURON David, M. HUSSENOT Anthony, Mme JOUIN Emilie, Mme KRAFFT Jackie, Mme LAUDATI Patrizia, Mme LEMAHIEU Ann, Mme LEMAIRE Elisabeth, Mme MARLEUX Delphine, M. MERCIER Maxence, Mme MONTAGNE Véronique, Mme MOSKALEVSKA Iryna, M. MSAOUR Yanis, Mme NAVARRO Jade, Mme N'AÏT-BOUDA Faïza, M. OTTAVI Jean-Antoine, Mme OURIACHI Marie-Jeanne, M. PELLEGRINETTI Jean-Paul à compter de 10H15, Mme PERETTI Alexandra, Mme PLOUVIEZ Mélanie, M. PONTY Yannick, Mme POTOT Swanie, M. REIS Patrice, M. ROUSTAN Valentin, Mme RUFINI alexandra, Mme SEITZ-POLSKI Barbara, M. SERRANO Benjamin, Mme SIBILLE Brigitte, Mme SIGLOCH Karin, M. TANTI Jean-François, M. TEISSEIRE Pascal, M. TEISSEYRE Maxime, M. TORRENTI Camille, M. TRUBERT Jean-François, M. VIGROUX Alban, Mme VINCIGUERRA Joséphine, M. VIZZARI Jean-François, Mme YAMOUNI Soraya,

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : Mme ANTUNES-POUSSINHA Paula à Mme DEMARIA Samira, Mme BEHAR Claire à M. DOUAI Ali, M. BELLET Jonathan à Mme HERITIER Camille, Mme BERTOLOTTI Emma à Mme BOUNEMRI Célia, M. BORGESSE Franck à Mme LEMAIRE Elisabeth, M. BOSCARI Alexandre à Mme DEMARIA Samira, M. FOURNIER Laurent à M. CAILLAU Jean-Baptiste, Mme MICHELET Véronique à Mme CABRIO Elena, M. TRUBERT Jean-François à Mme LAUDATI Patrizia, M. PELLEGRINETTI Jean-Paul à M. COUNILLON Laurent jusqu'à 10H15, M. COUNILLON Laurent à M. DOUAI Ali à compter de 11H00,

ÉTAIENT EXCUSEE : Mme PAUL Anne-Gaëlle,

ÉTAIENT ABSENTS : Mme BAUBIAT Emma, M. BOURGEOIS Nicolas, M. BURRONI Gaël, Mme FONTAINE Geneviève, M. HACHEM Elie, Mme NIELSON Nathalie,

INTERVENANTS PRÉSENTS : M. AUBERT Jean-Paul, Mme COCHIN Laetitia, M. CREMOUX Pascal, Mme EMSELLEM Karine, Mme KLINKA Emmanuelle, Mme MEAZZI Barbara, Mme MERIAUX Stéphanie, M. RINAUDO Christian, M. ZORY Raphaël.

M. DOUAI et M. COUNILLON ouvrent la séance à 9H00.

I.- Vie Institutionnelle

I.1.- Validation du PV du 11 avril 2024

Aucune remarque sur ce PV n'est formulée.

Le procès-verbal du CAc du 11 avril est adopté à l'unanimité avec 42 voix.

Conseil Académique n°6 du 16/05/2024

II.- Vie Universitaire

II.2.- Examen des propositions de la commission Initiatives Etudiantes du 07/05/2024

M. DOUAI accueille Mme COCHIN, vice-présidente Vie Etudiante et de Campus, qui informe que 13 dossiers ont été déposés pour examen par la dernière commission Initiatives Etudiantes. 10 d'entre eux ont reçu un avis favorable et 3 ont été reportés.

Les **avis favorables** concernent les projets : n° 1 « Congrès CIFEPK » porté par la CEKN ; n° 2 « Conseil d'Administration de l'ANESTAPS à Amiens » et n° 3 « 50ème Congrès de l'ANESTAPS à Paris » portés par la Corpo STAPS Nice ; n° 4 « Journées Etudiantes de Printemps de l'ANEMF (JEP) » porté par HUMANICE ; n° 5 « Conseil d'Administration de la FAGE » et n° 6 « Séminaire National des Elu-e-s 2024 » portés par la FACE06 ; n° 7 « 50ème Congrès de l'ANESTAPS à Paris » porté par MS STAPS Nice, n° 8 « Avenant Made In Street » porté par le BDE LASH ; n° 10 « Un Bus, un Campus » porté par la FACE06 et n° 11 « PHARE » porté par HUMANICE.

Il s'agit, pour l'essentiel de demandes de financements de déplacements conformes aux forfaits établis dans le cadre de la politique de formation des associations.

Il est souligné pour le projet n°11, que l'intégralité de la somme demandée n'a pu être versée et une décote de 691 € a été pratiquée car il a été déploré que l'association n'ait pas pris rendez-vous avec la DVU en amont du projet comme le prévoit la charte, et que ni le déroulé précis des journées, ni la liste de l'ensemble des intervenants extérieurs sur la thématique du week-end n'aient été transmis.

Les 3 avis **reportés** concernent les projets : n° 9 « Congrès de la FACE 06 » porté par la FACE06 insuffisamment abouti et portant sur plusieurs thématiques à la fois dont certaines non finançables par les crédits « initiatives étudiantes », n° 12 « Toutes les Voix dans ma Tête » porté par La Banane Musicale et n° 13 « La Quarte Blanche Festival » porté par La Quarte Blanche compte tenu de l'absence de devis et/ou des documents administratifs requis.

Concernant le projet n°9, Mme COCHIN précise à la demande de M. BLANC qu'il va être demandé à l'association de dissocier la partie du projet qui pourrait relever du champ de la CVEC (anniversaire de la FACE et gala de charité) de la partie qui n'est pas recevable (passation de pouvoir) et donc de scinder le projet en 2 événements distincts. Elle rappelle que dans tous les cas, un suivi est effectué par la DVU et que les sommes font l'objet de deux versements, le second versement intervenant après que l'association ait fourni le rapport moral et financier de l'évènement.

Les avis de la commission IE du 7 mai sur les projets présentés sont validés avec 46 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

III.- Formation

III.3.- Offre de Formation

III.3.1.- EUR ODYSSEE (incluant le Portail de Licence SHS et la Licence Psychologie)

M. DOUAI accueille le Pr Christian RINAUDO, Directeur de l'EUR Odyssée, Mme Marie-Jeanne OURIACHI Directrice du portail SHS et Mme Karine EMSELLEM responsable de la pédagogie de l'EUR pour effectuer la présentation de l'offre de formation.

M. RINAUDO précise que cette présentation inclura la licence de psychologie. Il informe en introduction que les formations de l'EUR articulent les sciences humaines et sociales avec les sciences de l'environnement en lien avec les grands enjeux socio-environnementaux.

Il fait part de quelques chiffres concernant l'EUR qui compte près de 3200 étudiants de la Licence au Doctorat : environ 1200 dans le Portail SHS, 1600 dans la Licence de Psychologie, 300 en Master et 100 en Doctorat.

Il souligne la présence d'un Portail de Licence, de la Licence de Psychologie détachée du portail et de 13 parcours de Master avec 20% d'étudiants internationaux grâce à une politique favorisant les mobilités internationales des étudiants.

Conseil Académique n°6 du 16/05/2024

4 formations sont proposées en alternance. 6 laboratoires en adossement principal et 4 en adossement secondaire sont également présents.

L'EUR couvre de manière très disciplinaire ou de manière plus transversale les domaines de l'archéologie, de l'ethnologie-anthropologie, de la géographie, de l'histoire, de la psychologie, de la sociologie, de l'écologie, des sciences de l'information et de la communication, des sciences politiques et du droit international.

M. RINAUDO annonce que la présentation s'effectuera en 3 parties : le portail SHS, la licence de psychologie et les parcours de master.

Afin de contextualiser sa présentation, il précise que l'offre de formation mise en place en 2020 était partiellement héritée de celle de l'UFR LASH mais qu'elle a été reconfigurée avec notamment l'ajout : de la géographie qui n'était pas présente dans cette UFR, d'un parcours du master Info-Com (COMEDD) lié au laboratoire Transition et du master GEDD transféré de la géologie vers la géographie en cours de contrat. Une politique de simplification des rattachements à l'échelle des parcours a été mise en place avec un rattachement unique de l'ensemble des parcours afin de faciliter leur gestion et leur administration.

L'offre 2024-2028 a donc été entièrement repensée et intégrée à l'EUR afin de gagner en cohérence entre les différents parcours. Dans ce cadre, seront mis en place une banque de cours interdisciplinaires, transversale aux parcours de Master et ouverte aux doctorants, ainsi que différents types d'événements (rentrée, parrainage/marrainage, ateliers pédagogiques, Masterclass...) qui permettent de faciliter l'intégration des étudiants dans toutes les formations de l'EUR.

Une politique budgétaire consistant à attribuer une enveloppe financière à chaque formation de l'EUR (Portail et Master) est également menée.

➤ Portail SHS :

Mme OURIACHI présente le Portail. Elle précise qu'il était à l'origine constitué de 5 mentions de sciences humaines : Anthropologie-ethnologie, Histoire, Sociologie, Géographie, Psychologie (L1), avec des parcours L.AS associés à chacune, à l'exception de Géographie. Parallèlement 2 doubles-licences « Sociologie-économie » (co-portée par l'EUR ELM) et « Philosophie-Psychologie » ainsi qu'une Licence Professionnelle « Cartographie-SIG » sont proposées. La présence de 2 portails pluridisciplinaires portés par des enseignants de géographie à côté du portail SHS « Portail Humanités-Etudes urbaines » et « Portail Sciences et Humanités - Environnement » est également à noter.

Les modifications apportées à l'offre de formation concernent :

- Des évolutions du périmètre du Portail avec notamment l'autonomisation de la Licence de Psychologie. Elle est le résultat d'un problème qui s'est posé dès le départ car la Psychologie envoyait l'ensemble de ses étudiants de L1 suivre une UE de découverte dans les formations du portail SHS alors que les autres étudiants du portail n'avaient pas accès aux cours de psychologie, cette situation créait un déséquilibre d'autant plus grand que le nombre d'étudiants de Psychologie était à peu près équivalent à celui de l'ensemble des étudiants du reste du portail. Cet afflux d'étudiants a donc été très difficile à gérer et afin de rééquilibrer la relation, des UE de psychologie ont pu être ouvertes aux autres étudiants mais cela n'a pu fonctionner de manière satisfaisante compte tenu notamment d'un nombre limité de places en amphithéâtre. Il a donc été décidé que la Psychologie n'envoyait plus d'étudiants dans les formations du portail, le nombre d'heures étant déjà important dans cette formation.
- La création de la Licence Sciences de l'Éducation et de la Formation qui ouvrira à la rentrée prochaine.
- La fermeture du parcours Etudes urbaines (Licence Humanités) qui n'a pas trouvé son public car il n'était ouvert qu'au niveau L2.
- Le rattachement de la Licence Sciences et humanités - Parcours Environnement, ouverte dès le L1 dont on peut noter le bon fonctionnement.
- Le maintien du parcours LAS seulement en Histoire et en Psychologie suite à une décision de l'établissement.
- La suppression du Continuum 1D/2D en sociologie et le maintien du 2D seulement en histoire.

Les évolutions du fonctionnement du Portail reposent sur l'harmonisation de l'architecture des formations, sur le maintien d'une pluridisciplinarité minimale assorti d'une possibilité de flexibilisation avec en L1, le choix laissé aux

étudiants d'une plus ou moins grande spécialisation qui se traduit par une offre accrue en UE de découverte et d'approfondissement et le rééquilibrage des volumes horaires au bénéfice de la L1 sous-encadrée en 2020-24.

Les Nouveautés résident quant à elles dans la création :

- du parcours « Histoire-Science Politique » (avec le Portail Droit) pour la mention Histoire,
- de la mention « Sciences de l'Éducation et de la Formation »
- du parcours « Métiers du travail, de la santé, et du social » pour la Licence Psychologie.

➤ Masters SHS :

Mme EMSELLEM présente l'offre de formation Master.

Elle précise qu'elle repose largement sur l'offre héritée de l'UFR LASH qui incluait des mentions à cheval sur plusieurs EUR ce qui en rendait leur lisibilité et leur fonctionnement difficile avec notamment un problème lié à l'absence d'échange entre les enseignants-chercheurs qui travaillaient peu ensemble en matière de pédagogie. Il a donc été décidé de travailler sur la transdisciplinarité notamment en prenant appui sur le projet ESPOIR (Environnement et Société Parcours et Orientation Innovation par la Recherche) qui s'inscrit dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par le ministère de l'enseignement supérieur et financé à hauteur de 80 000€ sur 24 mois. Cet AMI fait écho à la politique de l'établissement notamment en matière de flexibilité du parcours de l'étudiant qui se retrouve positionné au cœur de son projet professionnel et pédagogique en ayant le choix de ses cours. Le projet inclut la participation des différents acteurs enseignants et étudiants pour coconstruire un socle de cours transversaux appelé le « switch » qui porte sur les enjeux socio-environnementaux. Un travail sur les métiers en tension et les métiers en émergence lié à ces domaines a parallèlement été menés, ainsi il a été pris appui sur ESPOIR pour transformer l'offre de formation de l'EUR en profondeur à moyen constant avec la création de 20 cours transdisciplinaires ouverts aux étudiants de Master et de Doctorat et de 4 mineures (autour du genre, de l'intelligence artificielle, de l'environnement et de l'épistémologie) lesquelles permettent de mettre en valeur la flexibilité de l'étudiant qui doit faire le choix de ses cours et de sa mineure. Ce dispositif a été rendu possible en mobilisant tous les enseignants-chercheurs et tous les étudiants à toutes les étapes de construction du projet.

L'offre de formation créée résout ainsi un certain nombre de problèmes en permettant de développer les échanges entre les enseignants-chercheurs et les étudiants, de rendre l'offre de formation plus spécifique grâce au 4 mineures et au switch, mais aussi de réfléchir à l'employabilité et au développement de l'apprentissage avec l'ouverture de 2 parcours en apprentissage.

Mme EMSELLEM fait ensuite part d'un certain nombre de changements mineurs : le parcours « psychologie, sociale et du travail » de la mention Psychologie a été transformé avec la mise en place progressive de l'alternance. D'autres changements mineurs ont concerné le parcours « Anthropologie des Techniques et des Innovations - Sociétés, Environnements et Territoires » dans la mention « Sciences sociales », le parcours « Migration Studies » présent dans cette même mention mais également dans les mentions « Science politique » et « Droit International et Droit Européen » et le parcours « Préhistoire, Paléoenvironnement, Archéosciences, Archéologie » (2P2A).

Outre ces changements mineurs, il est à noter des changements majeurs liés à une transformation plus profonde avec la mise en place d'une nouvelle mention « Histoire, civilisations, et patrimoine » incluant 3 parcours qui ont été totalement restructurés : un parcours « Archéologie, histoire et histoire des images », un parcours « Histoire mondiale et connectée de la Méditerranée » et un nouveau parcours « Gouverner et administrer : Etat, territoires et sociétés » qui est un parcours d'histoire contemporaine pour la préparation au concours des de la fonction publique territoriale. Le parcours existant se transforme en « CONTRASTE (Conduite des Transitions des Structures et des Territoires) » reconduit dans la mention « environnement » et s'accompagne de la création d'une nouvelle mention « Ville et environnements urbains » dans laquelle sont intégrés les parcours de géographie afin d'en améliorer la visibilité, et d'une mention « Information et médiation scientifique et technique » en lien avec la région intégrant les parcours « Communication et Médiation de la Transition Écologique et Sociale (COMETES) » déjà existant et le parcours « Journalisme environnemental et de la transition (JET) » qui ouvrira progressivement.

Pour conclure M. RINAUDO fait part de quelques perspectives avec :

1. Au niveau du Portail, le renforcement de l'accompagnement des étudiants inscrits en L1 intégrant l'aménagement « oui-si » qui concerne 4 mentions du portail et la collaboration avec l'Ecole Centrale Méditerranée dans le cadre de la politique d'établissement.

2. Au niveau Masters, le projet ESPOIR mis en mode test cette année avec quelques étudiants volontaires pouvant bénéficier d'un bonus engagement va désormais concerner un plus grand nombre d'étudiants, l'ensemble des effectifs devant se répartir dans ces différents cours. La question de la transférabilité de ce modèle va également être envisagée puisque cela constitue un des attendus du projet ministériel, cette transformation devant être rendue visible et éventuellement opérationnelle pour d'autres établissements qui souhaiteraient suivre ce modèle. L'ouverture à l'international est également envisagée. Elle s'est déjà largement développée pendant les 4 premières années de fonctionnement de l'EUR, notamment avec le développement d'un large partenariat scientifique et pédagogique avec l'université du Costa Rica, mais aussi avec les 3 parcours du master Migrations Studies qui sont inscrits dans un réseau européen de Masters portant sur l'immigration. Un autre enjeu concerne, dans le cadre de ce réseau, la possibilité de construire des doubles diplômes en partenariat avec d'autres universités avec une volonté pour les années à venir d'intégration dans les programmes d'Ulysseus, notamment avec l'université de Munster qui travaille sur les mêmes thématiques que l'EUR Odyssée. Un partenariat avec l'université de Laval sur des problématiques communes est également envisagé. Enfin, l'apprentissage, déjà mis en place est à développer dans le courant du prochain contrat.

M. RINAUDO fait part ensuite de points de vigilance concernant les problèmes liés au cursus LAS, à l'évolution des cursus 2D compte tenu de la réforme du CAPES en cours mais également de manière plus spécifique à l'EUR, à la mise à l'épreuve du switch qui a été formaté de manière expérimentale pour l'instant et qui va concerner un plus grand nombre d'étudiants qui pourront venir d'autres EUR et qu'il faudra pouvoir intégrer. Des doctorants dont les travaux de recherche sont positionnés sur ces thématiques devront aussi pouvoir venir prendre des cours dans cette offre de formation. Un dernier point de vigilance concerne le fait que les enseignants-chercheurs sont trop souvent sur-sollicités en termes d'heures et de responsabilités.

M. DOUAI donne ensuite la parole aux conseillers.

Aux interrogations de Mme FEDELE concernant l'apprentissage, M. RINAUDO indique que l'EUR est en lien avec un petit réseau d'entreprises et souligne que le profil des étudiants des Licences est assez disciplinaire et donc pas forcément intéressant pour les entreprises, mais qu'en revanche la licence professionnelle qui est très professionnalisante ou les masters qui se positionnent sur des thématiques beaucoup spécialisées sont plus attractives pour les entreprises.

Mme OURIACHI pense qu'il y aura peut-être une possibilité de développer ce type de formation dans le cadre du partenariat avec l'Ecole Centrale Méditerranée (ECM).

Aux interrogations de Mme FEDELE qui craint que l'augmentation des heures en L1 se fasse au détriment du L3, Mme OURIACHI répond que ce rééquilibrage était nécessaire compte tenu que les UE du L1 fonctionnaient avec un très faible volume horaire et qu'il était en conséquence difficile d'attribuer 6 ETCS aux étudiants.

Aux interrogations de Mme LEMAHIEU sur la collaboration avec ECM, Mme OURIACHI répond que cette collaboration dans le domaine des SHS va concerner dans un premier temps leur Bachelor puis par la suite le reste de leurs formations. Interrogée sur la possibilité pour les étudiants d'ECM d'intégrer des masters d'Odyssée, Mme OURIACHI répond que les discussions ne se positionnent pas pour l'instant à ce niveau mais qu'il y a un vrai volontarisme de collaboration de la part du partenaire.

A M. BLANC qui s'interroge de savoir comment 20 cours transdisciplinaires ont pu être créés à moyens constants, Mme EMSELLEM répond que les enseignants-chercheurs ont été mobilisés depuis le début pour leur donner envie de travailler ensemble, chaque responsable de master ayant mis dans un pot commun une partie de son offre de formation pour construire ces cours.

M. RINAUDO souligne qu'il n'y a pas de cours en moins mais que les cours des parcours tubulaires de masters sont moins nombreux, ce qui permet une offre de cours transversaux. Mme EMSELLEM précise que l'équipe de Direction a été à l'écoute des enseignants chercheurs dans leurs envies et dans leurs besoins et que le projet a pu aboutir sans aucun problème.

Aux interrogations de M. ETESSE sur la présence de 3 parcours « Migrations Studies », M. RINAUDO répond qu'il s'agit d'une spécificité qui constitue un modèle unique dans l'établissement. L'idée de départ envisagée il y a quelques années, était de travailler avec des enseignants de différentes disciplines (sciences politiques, droit international, sociologie, sciences sociales) sur un parcours international en anglais autour des migrants. Ce parcours a donc pris

appuie sur des mentions existantes, chacune d'entre elles ayant créé un parcours avec un intitulé unique. Les étudiants sont d'abord inscrits dans le M1 de leur mention où ils vont avoir 80% des enseignements spécifiques à leur mention au premier semestre et un second semestre en anglais en cohorte avec les autres étudiants des 2 autres parcours « Migrations Studies » puis en M2 l'ensemble des cours se fond en un seul parcours pour les 3 mentions dispensé en anglais.

Les maquettes présentées sont approuvées avec 59 voix pour et 1 abstention

III.3.2.- EUR CREATES (incluant le Portail de Licence LLAC)

M. DOUAI accueille la Pr Barbara MEAZZI Directrice de l'EUR CREATES, le Pr Jean-Paul AUBERT Directeur-adjoint et Mme Emmanuelle KLINKA Directrice du Portail LLAC.

Mme MEAZZI informe que la présentation sera structurée en 4 parties : l'illustration de la méthode de travail suivie, la présentation de l'ensemble des acteurs qui ont participé à la construction de cette offre de formation, puis le cadrage et enfin les évolutions en soulignant ce que l'EUR souhaiterait entreprendre à partir de la rentrée prochaine.

Concernant la méthode, Mme MEAZZI rappelle quelques éléments saillants sur lesquels l'EUR s'est basé de manière chronologique partant du bilan du HCERES en 2022, à la suite duquel un certain nombre de données et de statistiques a été pris en compte afin de travailler en 2023, sur la prospection consacrée à l'offre de formation, un cadrage ayant ensuite été élaboré avec les équipes pédagogiques aux termes duquel, il a été procédé à la promotion de la future offre de formation fin 2023, début de 2024. Les propositions que l'EUR entend faire à ses étudiants à partir de l'année prochaine a fait l'objet d'une analyse la plus fine possible qui a abouti au vote des modalités de contrôle des connaissances par le CoSP et le CoPil de l'EUR.

Mme MEAZZI souligne ensuite l'implication de toute la communauté de l'EUR CREATES et précise qu'elle n'est que la porte-parole d'un ensemble de personnes qui a travaillé longtemps souvent dans le cadre de débats animés par la préoccupation de l'intérêt et de la réussite des étudiants tant en licence qu'en master et au cours desquels tous les intervenants ont pu être écoutés pour parvenir à une synthèse qui leur convienne. Elle rappelle que l'EUR CREATES couvre 2 campus : Carlone à Nice et Méliès à Cannes et que les exigences et les aspirations de chacun ont été prises en compte. Elle remercie l'ingénieur de formation qui a permis que soit mené un travail en toute sérénité et à toute l'équipe de CREATES ainsi qu'à la directrice du Portail, à la personne en charge de la nouvelle accréditation et à tous les responsables de master et de parcours, aux équipes pédagogiques, à la scolarité, aux bureaux des licences et des masters, la cellule d'appui technique et à la DEF.

Concernant le cadrage, il se focalise sur un certain nombre de points : au niveau des licences par exemple, un travail a été mené sur plus de flexibilité avec l'introduction de majeures et de mineures, la mise en place de dispositifs pour favoriser la réussite des étudiants, l'introduction de plus de TD ainsi que du contrôle continu intégral, avec l'objectif d'assurer un accompagnement presque personnalisé malgré des effectifs importants. Un travail a également été mené pour rendre l'offre de formation plus attractive. Ainsi, par exemple, il a été procédé à coût constant, à un glissement des cours qui étaient concentrés en L3 vers les L2 et L1 pour qu'un étudiant s'inscrivant à l'Université et qui veut faire de l'anglais puisse le faire dès sa première année au lieu de devoir attendre la troisième année où il se retrouverait avec une charge de travail accrue. Les volumes horaires ont donc été rééquilibrés et un travail a également été mené pour assurer aux étudiants une continuité licence-master, soit au sein de l'EUR CREATES, soit au sein d'Université Côte d'Azur, la construction des offres de formation de licence et de master ayant reposé sur les mêmes équipes.

Concernant les masters, l'idée a été de travailler sur la transversalité et d'introduire la question de la professionnalisation. Ainsi un travail précis et parfois fastidieux pour les équipes pédagogiques a été mené sur le rééquilibrage des volumes horaires entre spécialités disciplinaires, en essayant de prendre en compte les exigences du monde socio-économique. Quelques intitulés ont été modifiés avec l'introduction par exemple du mot « métier » dans certains d'entre eux pour rappeler aux étudiants que les formations de l'EUR sont professionnalisantes et qu'elles aspirent à accompagner les étudiants non seulement vers la réussite dans leurs études, mais également à la réussite dans leur vie professionnelle.

De nouvelles mentions ont également été ouvertes. L'offre de formation ayant été construite à coût constant en tenant compte de la soutenabilité, les ouvertures ont toujours eu pour corollaire des fermetures.

Outre la dimension professionnalisante, il a également été pris en compte la dimension scientifique les étudiants pouvant poursuivre en thèse au sein de l'EUR ou ailleurs.

Concernant les évolutions, au niveau de l'offre en licence, il n'y a pas de gros changements, les glissements de L3 vers L2 et L1 se sont opérés pour toutes les disciplines dans l'ensemble des parcours et des mentions. Quelques changements ont été introduits pour rendre l'offre de formation plus attractive et plus visible aux yeux des lycéens avec par exemple une mise en avant des parcours « danse » et « théâtre » afin de permettre également des passerelles (parcours « danse » avec les formations proposées par l'Ecole de danse Rosella Hightower). Des parcours ou des mentions qui n'étaient plus attractifs ont par ailleurs été fermés. 2 nouvelles licences ont été introduite : une en « arts et métiers de l'image » où presque tous les cours sont mutualisés et les volumes horaires sont maîtrisés dans un souci d'assurer la soutenabilité et une nouvelle licence transdisciplinaire, « sciences de l'Antiquité » est également proposée. Une modification a été introduite au niveau des Langues Etrangères Appliquées où le parcours « Droit » qui n'attirait pas au plus beaucoup d'étudiants a été remplacé par la proposition d'un parcours « tourisme en Méditerranée ».

Les modifications de l'offre de formation au niveau du Master se sont également faites à cout constant en tenant en compte de la soutenabilité de l'offre. Un travail a aussi été mené pour rendre plus visible ce qui est proposé aux étudiants. Ainsi l'affichage a été mieux rationalisé avec la proposition de création d'une nouvelle mention en extrayant des formations qui existaient déjà au niveau parcours, avec par exemple en « Lettres modernes » où 3 parcours étaient présents, « Mondes du document », « Lettres classiques et modernes » et « Linguistique », il est proposé un transfert de « linguistique » vers « sciences du langage » qui est une nouvelle mention créée afin d'en améliorer la visibilité. De même, un parcours peu visible en « Traduction : traduction sous-titrage et doublage » dans la mention « Langues, littérature, civilisations étrangères et régionales » est devenu une mention à part entière qui s'intitule désormais « Traduction et interprétation » conformément à la nomenclature ministérielle. Les changements les plus importants ont été introduits au niveau de la mention de licence « Langues, littérature civilisations étrangères et régionales » dont l'intitulé ne peut pour sa part être modifié mais pour laquelle il est proposé un seul parcours intitulé « langues et métiers de la culture » avec la mise en avant d'une dimension professionnalisante parallèlement au parcours de formation pour les concours de l'enseignement qui attirent de moins en moins d'étudiants. Elle ajoute que lors de la présentation sur la chaîne Youtube de l'offre de formation des EUR, il a été mis en avant les mentions et les parcours qui ont connu le plus d'évolutions avec la création d'une nouvelle mention « Philosophie » intégrant un parcours « Philosophie contemporaine et métiers de la philosophie », Le parcours « Théâtre » et le parcours « Langues et métiers de la culture ».

Mme MEAZZI remercie enfin M. AUBERT et Mme KLINKA qui ont initié ce travail ainsi que le bureau exécutif de l'EUR.

M. DOUAI donne ensuite la parole aux conseillers.

Mme HERITIER s'interroge sur le contenu des majeures/mineures en Licence. Mme KLINKA répond que le système est en train d'être introduit progressivement en commençant par les langues dans les mentions LLCER et Info-Com avec une majeure pour laquelle les étudiants en L1 et en L2 vont pouvoir prendre une mineure, en plus des UE disciplinaires et de l'UE de compétence transversale obligatoires, constituée d'une UE d'ouverture et d'une ou deux autres UE. Les très bons étudiants vont ainsi arriver à suivre le parcours de 2 licences et en 3ème année, ils auront la possibilité de prendre au choix une UE ou plus, cette mineure est optionnelle et ne va pas entrer dans la moyenne de l'étudiant, l'échec à un examen dans la mineure sera donc sans conséquence. A l'issue de la L3 l'étudiant se verra remettre un diplôme indiquant la majeure et les mineures suivies et il lui sera proposé en 4e année de repasser toutes les UE qu'il n'avait pas obtenu, ainsi cette Licence majeure/mineure pourra se transformer en 2 licences en 4 ans avec un parachute puisqu'il y aura aucun impact en cas d'échec, les notes de la mineure n'entrant pas dans le calcul de la moyenne. Mme HERITIER objecte que les explications fournies sont en contradiction avec les MCC affichées car si elle ne relève pas de souci sur la Licence Espagnol par exemple, en revanche pour la licence Info-Com, les UE ne se compensent pas entre elles et donc si les notes de la mineure n'ont pas d'incidence il manquera une UE, le caractère facultatif des UE de mineure n'apparaissant pas non plus dans les MCC, Mme HERITIER s'interroge donc sur leur validité. Mme KLINKA confirme une erreur lors de la modélisation des MCC qui est en cours de régularisation et redit que les UE de mineures sont optionnelles, que l'option de suivre la formule « majeure/mineure » est facultative mais que si les étudiants en font le choix les 6 UE seront obligatoires et ils ne pourront pas en choisir d'autres. Mme KLINKA confirme à Mme LEMAHIEU que c'est la note des UE prises en supplément facultativement dans la mineure qui n'entrent pas dans le calcul de la moyenne. Mme HERITIER déplore que ce dispositif n'ait pas été explicité dans les MCC. M. CREMOUX rappelle que le Conseil Académique ne se prononce plus sur les MCC dont la validation a été déléguée aux CoSP des EUR.

Mme HERITIER indique cependant que cela pose problème de voter une offre de formation dont les MCC ne sont en l'état pas conformes à la présentation qui en est faite. Mme KLINKA confirme que le travail sur les MCC se poursuit en collaboration avec la cellule d'appui technique et la scolarité afin qu'elles puissent être conforme à la présentation faite ce jour et validées d'ici septembre. Mme HERITIER craint cependant que l'absence de conformité entre les documents présentés et les explications avancées puissent donner lieu à des recours de la part des étudiants qui s'inscriront dans les formations. Mme KLINKA confirme que la situation sera clarifiée d'ici septembre.

Elle confirme ensuite à Mme LEMAHIEU que les étudiants ont la possibilité de suivre un parcours qui n'intègre pas le système « majeures/mineures » et qu'à côté des maquettes de ces parcours traditionnels ont été construite des maquettes pour chaque combinaison dans le cadre « majeures/mineures ».

M. DOUAI précise qu'il convient de différencier le volet maquette du volet MCC pour lequel il n'y a pas de vote du CAC et dont il y aura besoin de s'assurer d'ici septembre qu'elles seront en adéquation avec la présentation qui en est faite ce jour. Concernant les maquettes, il est précisé qu'un contrôle a été effectué par le SPOF qui a validé les éléments devant être saisis dans Apogée, M. DOUAI propose donc qu'elles soient votées en l'état mais qu'elles soient reconstruites pour s'assurer de leur conformité à la présentation qui en a été faite et un compte rendu sera effectué lors d'une prochaine séance du CAC.

A Mme RUFINI qui s'interroge sur la signification de « la volonté de redonner du pouvoir au jury semestriel » dans le cadre de l'accompagnement en Licence. Mme KLINKA répond que cela s'intègre dans une démarche d'amélioration du suivi des étudiants en leur permettant, dans la mesure du possible, de conclure un contrat pédagogique à la carte. Le dossier de chaque étudiant va être repris et la décision appartiendra au jury qui est souverain. Ce sera également le jury qui permettra à l'étudiant de poursuivre ou pas dans la mineure de son choix.

Mme HERITIER s'interroge ensuite sur la possibilité offerte aux étudiants de poursuivre une année avec des dettes et des UE non validées, car elle pensait que cette pratique courante à une époque avait été abandonnée car les dettes, accumulées par les étudiants souvent de la L1 jusqu'à la L3 les mettaient dans une position délicate pour l'obtention de leur diplôme.

M. AUBERT répond que cette possibilité part d'une philosophie générale qui consiste à personnaliser le plus possible le parcours des étudiants et également d'un constat d'échec pour un certain nombre d'entre eux à obtenir leur L1 du fait qu'ils ont échoué dans une seule UE. Dans ces cas précis, soit l'étudiant consacre finalement sa 2e année à travailler sur une seule UE, ce qui peut apparaître aberrant, soit les jurys constatant que l'étudiant n'est en difficulté que sur une UE lui accorde finalement l'UE par compensation ce qui n'est vraiment pas satisfaisant car cela peut constituer une remise en cause de la valeur des compétences de cette UE. Fort de ce constat, il a été décidé de ne galvauder les compétences d'aucune UE et de donner la possibilité à un étudiant qui sera dans une situation d'échec à cause d'une seule UE de continuer en 2e année et de reprendre l'UE manquante. Cette disposition rejoint celle évoquée relative au pouvoir des jurys qui vont prendre en compte le dossier de l'étudiant et l'autoriser ou non à poursuivre en 2e année. Il convient que le système des étudiants AJAC (ajournés autorisés à continuer), en place par le passé, permettait aux étudiants d'arriver en 3e année avec des dettes accumulées, et précise qu'afin d'éviter que cette situation se renouvelle, une barrière a été positionnée à la fin de la L2, l'étudiant devant avoir acquis la totalité de ses UE de L1 et de L2 pour pouvoir accéder à la L3, donc aucun étudiant ne pourra avoir de dettes accumulées en L3.

M. DOUAI précise que le dispositif AJAC existe toujours au niveau national mais que l'établissement l'a abandonné en 2013 car il était généralement synonyme d'échec. Il ajoute que même si ce point relève des MCC, il convient de positionner un point de vigilance car l'introduction d'une barrière en L2 signifie que la compensation ne sera pas pratiquée et qu'il conviendra aussi de s'assurer de la faisabilité technique des choses et de la cohérence des MCC globales de la mention concernée.

A M. BAILLY-BECHET qui s'interroge sur la présence d'un système unifié permettant de caler les emplois du temps ou sur l'introduction de cours en distanciel compte tenu que des difficultés sont à craindre à ce niveau avec les différents dispositifs envisagés, M. AUBERT répond que le système des majeures/mineures n'a pas vocation à être systématisé à l'ensemble du portail et ne s'appliquera que dans le cadre d'accords de gré à gré entre mentions sur les UE de mineures qui pourront être suivies par leurs étudiants avec des emplois du temps adaptés. C'est la raison pour laquelle, à l'heure actuelle et à la rentrée prochaine, seuls les départements de Langues et d'Info-Com se sont engagés dans ce dispositif. Concernant le département des Langues, le dispositif constitue une attente très forte des enseignants, mais surtout des étudiants et des néo-bacheliers dont nombre d'entre eux souhaite pouvoir étudier simultanément plusieurs langues, le système majeures /mineures qui est extrêmement exigeant permettra ainsi de répondre aux souhaits

des meilleur d'entre eux qui pourront intégrer la mention LLCER en faisant un choix qui n'est pas un renoncement, beaucoup de ces étudiants allaient par défaut en Langues Etrangères Appliquées, non pas en raison des spécificités de la mention, mais simplement parce qu'elle leur permettait de suivre deux langues simultanément. Le dispositif majeures/mineures constitue donc pour la mention LLCER une manière d'accroître son attractivité pour les bons étudiants. Concernant les dettes que les étudiants pourraient cumuler, il ne sera en revanche, pas possible compte tenu de la complexité des formations et du parc de salles à disposition, de garantir à un étudiant qui aura une dette en UE que l'emploi du temps de sa 2e année sera compatible avec le suivi de l'UE qui lui fait défaut, c'est seulement une possibilité qui lui sera lui offerte.

Mme OURIACHI ajoute que dans ce cadre-là, il sera recommandé aux étudiants de privilégier les examens de N-1 et qu'il sera hors de question qu'un étudiant présente d'abord les examens de la L2.

A M. CREMOUX qui s'interroge sur le caractère obligatoire ou facultatif pour un étudiant de revenir sur l'UE qu'il n'a pas validé, il lui est répondu que ce sera une possibilité. Il objecte que si la L1 n'est pas validée, il ne peut s'agir d'une possibilité mais bien d'une obligation sinon la L2 ne pourra être validée. M. AUBERT explique qu'il ne s'agit pas d'une obligation car l'étudiant peut aussi bien faire le choix du redoublement de la L1 pour valider l'UE manquante comme cela se pratique actuellement.

M. CREMOUX s'interroge alors sur la décision du jury puisqu'il semble que la décision finale revienne à l'étudiant. Mme KLINKA explique qu'au vu du niveau de l'étudiant, le jury validera son année ou l'autorisera à suivre des UE de L2 en plus de l'UE de L1 manquante et ce afin d'éviter un redoublement qui bien souvent se traduit par un échec et un abandon. M. CREMOUX conclut qu'il s'agit d'une compilation de deux dispositifs en fonction du cursus de l'étudiant, avec AJAC pour les bons étudiants qui ont eu un « accident » et redoublement avec possibilité de suivre des UE de L2, ce dispositif ayant déjà été testé par l'UFR Sciences après l'abandon du dispositif AJAC.

M. CAILLAU indique que le dispositif AJAC avait été repris à Polytech dans certains départements mais il fait part de son opposition à cette idée car au bout du compte on ne sait que proposer aux étudiants qui n'arrive pas à valider l'année précédente. M. CREMOUX lui confirme que le dispositif AJAC a été arrêté à compter de l'année 2013-2014 par vote de la CFVU. Il précise que le dispositif existant actuellement dans le Portail Sciences et Technologie ne correspond pas à celui des AJAC dans la mesure où il n'introduit pas l'idée de validation d'année ou de semestre.

M. DOUAI rappelle que le CAC se prononce aujourd'hui sur les maquettes indépendamment des MCC. Il propose une validation des maquettes sous réserve que soit effectué un contrôle sur la précision du caractère facultatif, obligatoire ou optionnel des maquettes de Licences info-Com et LLCER. Concernant les MCC, compte tenu d'un nouveau dispositif à mettre en place et bien qu'elles relèvent de la composante, il est proposé d'y revenir d'ici septembre afin qu'il puisse être démontré qu'il s'agit d'un dispositif maîtrisé qui ne produira pas les mêmes effets négatifs que l'ancien dispositif AJAC.

Il précise que l'offre de formation présentée est soumise dans son intégralité à l'exception du parcours « Tourisme méditerranéen » de la L3 LEA qui sera reporté au prochain Conseil Académique car la procédure de sa validation n'a pu se dérouler selon les règles en vigueur, compte tenu de son dépôt tardif au mois de mars et bien que le principe ait été validé par le précédent VP Formation au mois d'octobre dernier, il n'avait pas été intégré aux documents constitutifs du dossier. La maquette déposée tardivement ayant suscité un certain nombre de questions avec au moins 2 composantes porteuses de parcours en tourisme. Une réunion avec les directions des composantes concernées a permis des échanges qui ont débouchés sur une demande de précisions portant notamment sur la composition des profils étudiants qui intégreront ce parcours et les débouchés offerts afin que des indicateurs très simples puissent être présentés au Conseil Académique qui pourrait autoriser une ouverture et un maintien au-delà de deux ans si un cahier des charges est respecté.

Mme FEDELE fait observer que ce parcours pourrait peut-être aussi devenir une passerelle vers d'autres formations. M. DOUAI en convient mais il veut s'assurer que l'on soit dans une logique de complémentarité pour les étudiants et pas de substitution.

Les maquettes présentées à l'exception du parcours « tourisme méditerranéen » de la L3 LEA sont approuvées avec 38 voix pour, 7 contre et 16 abstentions

III.3.3.- EUR HEALTHY (incluant le Portail de Licence STAPS)

M. DOUAI accueille le Pr Raphaël ZORY, Administrateur provisoire de l'EUR HEALTHY pour présenter l'offre de formation.

M. ZORY précise en préambule, que l'EUR HEALTHY est une composante à l'interface des sciences de la santé, de la psychologie et des sciences du sport, dont les domaines de compétences touchent aux approches systémiques et holistiques de la prévention, de la promotion de la santé, à la fois d'un point de vue individuel et de celui de la santé des populations. La particularité de cet EUR est qu'à sa création, il existait un historique important de recherche en psychologie, médecine et STAPS, mais qu'en revanche il n'existait quasiment aucun historique de fonctionnement en termes de formation et de pédagogie et que tout a donc été à construire à ce niveau. Même s'il reste à parcourir du chemin en vue d'un fonctionnement optimisé, un travail d'adaptation a été mené sous l'impulsion de Mme Anne VUILLEMIN Directrice de l'EUR jusqu'en février dernier.

L'EUR compte globalement 2200 étudiants incluant le portail STAPS, 5 mentions de masters avec 19 parcours, une dizaine de diplômes universitaires, des formations courtes et un rattachement à 4 écoles doctorales différentes et des formations géographiquement très dispersées réparties sur 5 campus.

➤ Portail STAPS

M. ZORY fait part des évolutions sur les différentes formations. Il indique que les modifications sont en fait peu importantes et qu'elles se sont opérées à la marge. Les 4 mentions du portail STAPS, « Entraînement sportif », « Management du sport », « Activité physique adaptée et santé » et « Education et motricité » ont connu peu de changements significatifs en termes de maquettes pour l'offre de 2024-2028, hormis quelques réorganisations marginales du nombre d'heures dans certains enseignements. Il rappelle la présence sur le portail STAPS, d'un parcours « oui-si » et des parcours LAS. Parmi les points de vigilance qu'il conviendra de travailler, il est noté le développement de l'adossé à la recherche sur la formation de licence, car il est constaté un vrai déficit d'étudiants qui poursuivent au-delà des Masters et qu'un gros travail est à mener à minima au niveau de la licence 3 compte tenu d'une évolution assez négative de ce point ces dernières années.

Un autre point de vigilance concerne la mention « Education et motricité », spécifique à la formation des enseignants en EPS, qui compte tenu de la réforme annoncée de la formation des enseignants, va obliger à une révision du mode de fonctionnement avec de grandes interrogations qui se posent concernant l'ensemble des intervenants dans cette formation et le risque d'une mise en œuvre dans l'urgence de la réforme. Il s'agira d'un point très important car les effectifs étudiants concernés sont nombreux à la fois pour le premier et le second degré.

Dans le portail STAPS, il est également noté une évolution dès cette année de la licence professionnelle « Santé, vieillissement et activité physique adaptée » avec une ouverture de la première année en apprentissage qui a plutôt bien fonctionné. Une vraie problématique de dynamique, de recrutement et de maintien des effectifs est toutefois à noter sur cette formation avec une situation instable où, certaines années les candidatures trop nombreuses entraînent des refus et d'autres où la formation peine à recruter.

M. ZORY souligne donc globalement une grande stabilité du portail STAPS. Il précise que, compte tenu d'un réel sous-effectif enseignant, l'autorisation de diminuer d'un groupe TD pour la prochaine rentrée a été obtenue compte tenu notamment d'un taux d'abandon important sur le premier semestre de L1.

Concernant l'offre de formation master, 3 mentions sont présentes en Sciences du Sport, 1 mention et 10 parcours en Sciences de la santé et 1 mention et 6 parcours en Psychologie.

➤ Masters STAPS

Dans la continuité du portail STAPS, l'offre de formation en deuxième cycle comporte un premier master « Entraînement et optimisation de la performance » qui est le master pour lequel l'apprentissage fonctionne le mieux. Il compte environ une vingtaine d'étudiants chaque année, avec des structures sportives de haut niveau un peu partout dans les Alpes-Maritimes qui accueillent des étudiants en nombre important. En termes de modification de maquettes, il n'y a pour cette formation qu'une réadaptation avec une disparition des cours mutualisés avec l'autre mention STAPS « Activités physiques adaptées et sportives », dans l'idée de pouvoir proposer des cours qui sont plus en adéquation avec les attentes des étudiants, notamment sur le côté sport de haut niveau et renforcés au regard de la mise en stage des étudiants et des débouchés professionnels du domaine. En parallèle il existe le master « Activités physiques

adaptées et santé » pour lequel aucune évolution significative de la maquette n'est à noter hormis son passage en apprentissage qui a été acté pour la rentrée 2025 car il a été constaté la présence de nombreuses structures sur le territoire qui prennent actuellement des étudiants en stage et qui seraient en capacité de pouvoir leur offrir des contrats d'apprentissage, notamment dans les EHPAD ou les collectivités territoriales. Le dernier master également en apprentissage est le master « Management du sport – développement territorial par le sport » qui constitue une originalité au niveau national. Il repose sur une collaboration avec le parcours « Marketing entrepreneuriat et événementiel sportif » du master « Marketing vente ». Il est à noter pour cette formation, une diminution du nombre de cours mutualisés au profit de plus de spécificités STAPS même si le volume de cours mutualisés reste important, l'objectif étant de renforcer les compétences sur le diagnostic territorial et sur le développement de projets qui correspondent au type de profil de professionnalisation sur lesquels se tournent les étudiants. Il compte annuellement une vingtaine d'étudiants en apprentissage. Un point de vigilance tient à la très forte concurrence des écoles privées sur le secteur qui est beaucoup plus prégnante que sur les 2 premiers masters présentés. Un effort sur la communication et la valorisation de ce master devra donc être mené.

➤ Masters Psychologie

6 parcours rattachés à l'EUR HEALTHY sont présents avec un volume d'heures conséquent et une mutualisation d'enseignements entre les différents parcours mais peu d'évolutions significatives sont à noter.

Sur le parcours « Ergonomie Cognitive des Technologies Numériques » il n'est pas noté de modification de maquettes spécifiques mais il est souligné la nécessité d'approfondir le lien avec l'EUR DS4H.

Le parcours « Neuropsychologie et Psychopathologie Cliniques et Cognitive » compte 3 spécialisations et présente des évolutions significatives par rapport à l'offre précédente, avec notamment l'introduction du terme « cliniques » dans son intitulé, un renforcement des enseignements notamment en neurologie et en neurochirurgie, un travail sur la pratique des bilans psychologiques dès le M1 ont entraîné des modifications de maquettes à la marge sur les contenus dans la perspective de maintenir l'attractivité de la formation et surtout de pouvoir créer des vocations scientifiques. Cette démarche visant au développement de l'approche scientifique constitue une constante sur un certain nombre de masters de l'EUR.

Le parcours « psychologie clinique et médiations thérapeutiques par l'art » a fait l'objet d'une mutualisation de 80 HEqTD sur les avec le DU « Interaction Art et Psychothérapie ». Il est noté pour cette formation un point de vigilance, sur la capacité de l'EUR à gérer et à développer des conventions compte tenu d'un nombre de partenariats important pour ce master dont la gestion en termes de RH s'avère complexe.

Le parcours « Psychologie clinique, vulnérabilités et développement psycho traumatique » a vu sa maquette évoluer en termes de contenu, avec le projet de se diriger vers une dimension plus pratique intégrant des mises en situation, et une part plus importante accordée à l'apprentissage de nombreuses psychothérapies afin d'aller au plus proche de la relation avec le patient. Une difficulté soulevée concerne le nombre actuel d'intervenants titulaires qui est relativement réduit, ce qui pose de gros problèmes aux responsables de formation.

Le parcours « Psychologie du développement, des apprentissages et de l'éducation » connaît pour sa part très peu de modifications si ce n'est une légère diminution des volumes horaires afin d'être en adéquation avec les autres parcours du master Psychologie. Une des problématiques de ce parcours tient au très grand nombre de candidatures qui rendent le recrutement et la sélection très complexes.

Le parcours « Psychologie clinique, intégrative et vieillissement » fait preuve d'une grande originalité au niveau national puisqu'il est en apprentissage et fonctionne très bien selon cette modalité. Il connaît des évolutions plus nombreuses que les autres masters en termes de maquettes avec une réorganisation de la répartition des volumes horaires entre le M1 et le M2, notamment dans la perspective d'une amélioration de l'adéquation de la formation avec l'apprentissage, l'idée étant de recentrer des UE transversales qui soient davantage en lien avec la psychologie scientifique. Il apparaît donc également un questionnement sur le lien entre des enseignements pour des formations en apprentissage et des formations qui doivent également s'engager à offrir des débouchés. Il est par ailleurs observé une réelle inquiétude de l'équipe pédagogique sur la soutenabilité de cette formation avec pour y répondre un objectif plus global qui est l'ouverture à l'international.

➤ Masters « Sciences de la santé »

Son organisation est un peu plus complexe avec un M1 sans parcours et 10 parcours de M2. Il est précisé que le master ingénierie de la santé, porté par le Pr Pascal STACCINI est proposé en grande partie en formation continue principalement à destination des médecins. L'évolution de la formation a été marquée cette année par la création du parcours « syndémie » co-porté avec l'EUR ELMI, pour former des chargés d'études en santé publique territoriale. Une évolution significative concerne la réorientation depuis l'année dernière du parcours « Education, rééducation, recherche en science de la santé -E2R2S » très en lien avec l'IFMK, ce master ayant été réorienté pour être mieux adapté à une formation proposée à d'autres paramédicaux, tels que les orthophonistes. Autre évolution notable, le parcours « Santé publique » porté par le Pr Christian PRADIER est passé à 100% en distanciel et fonctionne très bien selon cette modalité. Une dernière évolution à la marge concerne la maquette du parcours « Recherche clinique interventionnelle » dont l'objectif est de former des professionnels pour le secteur sanitaire et hospitalier dans les EHPAD ou les SSR (Soins de suite et réadaptation).

Parallèlement à cette offre Master, il existe un parcours spécifique de « Génie Biomédical » porté par le Pr Mourad BENABDESSELAM, qui forme des ingénieurs à la conception des dispositifs médicaux, qui comprend un M1 et un M2, qui fonctionne très bien et qui ne connaît pas d'évolution significative.

M. ZORY fait ensuite part des interrogations sur des problèmes de différenciations entre la formation initiale et la formation continue concernant le parcours E2R2S principalement destiné aux étudiants kiné. Dans le cadre des perspectives, la question se pose aujourd'hui de développer dans les années à venir une mention « Education et santé » avec un M1 et un M2 car il est constaté une problématique de remise à niveau des kinésithérapeutes diplômés depuis plusieurs années et pour lesquels le suivi d'un M1 semblerait nécessaire pour être correctement formés et acceptés en M2 car s'il n'y a pas de souci particulier pour les étudiants qui intègrent le M2 en formation initiale, il y a en revanche un vrai problème pour la formation continue avec des apprenants qui ont arrêté leurs études depuis un certain nombre d'années.

Il précise que la mention « Ingénierie de la santé » est entièrement portée par l'EUR HEALTHY mais essentiellement par des médecins. Il s'est donc posé la question du lien entre l'EUR et la faculté de Médecine et de la définition des périmètres scientifiques des deux composantes. Aux termes d'un grand nombre de discussions, les doyens et la gouvernance d'UniCA se sont interrogés sur la question de la cohérence du portage de tous les parcours de cette mention par l'EUR HEALTHY alors qu'aucun n'est porté par la faculté de médecine bien qu'un certain nombre de parcours soient très étroitement liés aux patients et à la médecine proprement dite. Il a donc émergé l'idée de repenser cette organisation qui ne changerait rien en termes de maquettes qui resteront celles qui sont présentées mais qui serait liée à des questions de gestion et d'affichage. L'objectif est de pouvoir répartir les parcours dans le cadre d'un master 1 au niveau de la mention ingénierie de la santé qui soit co-portée par l'EUR et par la faculté de médecine et que l'EUR HEALTHY ne porte que les parcours cohérents par rapport à ses thématiques scientifiques que sont le vieillissement ou le génie biomédical. Ainsi la mention E2R2S principalement orientée vers la kinésithérapie pourrait évoluer différemment, alors que et les parcours très orientés médecine ou hospitaliers pourraient être portés directement par la faculté de médecine.

M. DOUAI précise que cette évolution structurelle, aussi consensuelle soit elle, devra néanmoins être votée en Conseil Académique.

M. ZORY fait ensuite part de quelques autres points de vigilance sur les Masters. Il souligne tout d'abord la présence d'un vrai adossement des masters sur les laboratoires de l'EUR mais il fait part d'une difficulté réelle constatée à emmener les étudiants vers des carrières scientifiques.

Un deuxième point est lié au développement de l'offre de mineures qui se situe aujourd'hui à un niveau très faible, une seule mineure étant actuellement portée par l'EUR.

Un troisième point concerne la politique internationale où il existe une vraie tentative de développement avec la mise en place de bourses et d'autres dispositifs de mobilité mais le problème est qu'elle touche un très petit nombre d'étudiants et qu'il faut vraiment arriver à accroître la visibilité de ces dispositifs et inciter les étudiants à les intégrer à la fois sur les mobilités entrantes et sur les mobilités sortantes.

Enfin, un dernier point tient au fait que malgré une vraie possibilité en termes d'alternance et de relation avec les entreprises liées à la fois à des thématiques porteuses et à un vivier important de structures existant sur la Côte d'Azur susceptibles d'accueillir des étudiants, il existe une vraie difficulté de mise en place de conventions de partenariats et de reversement de la taxe d'apprentissage. Dans ce cadre une chargée de relation entreprise vient d'être recrutée, sur fond propre, qui devrait aider au développement et à l'optimisation des liens avec les entreprises et les collectivités territoriales à la fois d'un point de vue budgétaire mais également d'un point de vue administratif et organisationnel.

M. DOUAI donne ensuite la parole aux conseillers.

Aux interrogations de M. TEISSEIRE sur l'analyse qui peut être faite face au nombre important d'abandons, M. ZORY répond qu'il y a globalement plusieurs facteurs qui tiennent à une méconnaissance pour certains futurs étudiants de ce que seront les études en STAPS, et qui n'ont pas conscience de l'importance du volume de travail autour des sciences humaines et sociales et des sciences de la vie. Il précise également que pour des raisons de soutenabilité de l'offre de formation, la première année est très difficile du point de vue des contenus compte tenu de l'importance des effectifs présents, il est impossible de permettre à tous l'accès à la 3e année, dans une démarche sélective, il a donc été positionné en première année un certain nombre de cours complexes qui demandent un gros volume de travail et bon nombre d'étudiants qui n'en avaient pas pris conscience abandonnent.

Mme Stéphanie MERIAUX, Directrice du Portail STAPS, ajoute qu'une large autonomie est laissée aux étudiants avec la présence d'un grand nombre de cours magistraux nécessaires à la gestion de ces gros effectifs, et que la pratique sportive n'est que de 4 heures par semaine au premier semestre et de 6 heures au deuxième semestre ce qui ne correspond pas aux attentes de nombreux étudiants. Malgré toutes les informations qui peuvent être dispensées dans les salons étudiants, ou la présence d'un MOOC pour informer les lycéens sur l'orientation il demeure une représentation erronée de ces études aux yeux des étudiants.

A M. BLANC qui s'interroge alors sur le rôle de Parcoursup pour régler cette problématique, M. ZORY répond que la plateforme a quand même joué un rôle positif et permis une amélioration de la situation, les étudiants ayant désormais, pour entrer en STAPS via Parcoursup, un certain nombre d'obligations à remplir telles que la présentation de licences sportives ou de BAFA.

Mme MERIAUX précise que le problème tient à une difficulté des étudiants à appréhender l'approche pluridisciplinaire de l'objet sportif qui intègre de la psychologie, de l'histoire, de la biomécanique, de la physiologie, de l'anatomie, compte tenu du profil des bacheliers comptant une proportion importante d'étudiants issus de bacs professionnels.

M. BLANC s'interroge ensuite sur l'intervention des ATER dans le master de Psychologie qui paraît nécessaire à l'EUR pour que l'offre soit soutenable, M. ZORY indique qu'il s'agit d'un sujet complexe. Il confirme qu'à l'EUR HEALTHY comme dans les autres EUR, les ATER n'ont pas vocation à intervenir en master mais que cette situation est néanmoins assez fréquente notamment sur le master « Ingénierie pour le Vieillissement et Autonomie » qui a dû faire face à une problématique liée à l'absence d'un personnel qui n'a pas été remplacé, la demande a donc été remontée par les responsables afin de pallier temporairement à une indisponibilité.

Les maquettes présentées sont approuvées avec 63 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions

III.3.4.- Maquettes - modifications et compléments d'offres de composantes déjà présentées en CAC

1. EUR DS4H : M. DOUAI rappelle que lors du vote de l'offre de formation au CAC du 7 mars, le master 2 informatique n'avait pas été validé à la demande de la direction de l'EUR car la spécialité « Informatique fondamentale » devait être retravaillée. Un travail a donc été mené pendant un mois et demi sur un enjeu lié à la formation à la recherche et à une problématique d'attractivité. La direction de l'EUR a décidé d'intégrer un ensemble d'ECUE de matières plus attractives et plus actuelles, à volume constant, et a également opéré une mise à jour de mutualisation. La DEF et le vice-président formation n'ont pas émis de remarque particulière.
2. Licence « Sciences et Technologie » : M. DOUAI indique que l'ensemble des maquettes du Portail SITE avait été voté en mars et qu'il restait à voter : la mention large pluridisciplinaire « Sciences et technologies » qui n'a connu que quelques ajustements, la maquette du Parcours Préparatoire Professorat des Écoles ainsi que la maquette « oui-si » qui ne comptera plus que 3 parcours avec quelques modifications à la marge.

3. Master Neuromod : il est porté par l'Institut Neuromod et est pour l'essentiel constitué d'un parcours « sciences cognitives ». Il a très peu évolué depuis 2018 hormis pour quelques intitulés d'ECUE.
4. Mineures EUR SPECTRUM : M. DOUAI rappelle que dans sa présentation de mars M. ARGENTINA avait précisé que l'offre de mineures de l'EUR SPECTRUM était encore à travailler. Une offre actualisée a donc été transmise il y a quelques semaines et ne pose pas de problème de conformité d'un point de vue technique à la DEF et à la vice-présidence.
5. Licence Droit : M. DOUAI précise que depuis 3 ans la faculté de droit porte avec le lycée Stanislas de Nice des classes préparatoires aux grandes écoles en « Droit économie » qui permet aux étudiants de CPGE d'être inscrits dans la licence « Droit ». La maquettes de ce parcours présente quelques modifications mineures par rapport à l'année précédente sans évolution des volumes d'heures.
6. UE à visée professionnalisante : elles sont semblables à des mineures positionnées au niveau L et ont été créés dans le cadre du projet L@UCA et intégrées de façon hétérogène, soit directement dans les maquettes, soit en complément sur de nombreuses mentions de licence, elles forment un bloc en tant que tel qui connaît quelques petites évolutions, notamment d'intitulé sans modifications des volume horaires. Ces UE à visée professionnalisante, sont souvent présentes dans les maquettes de licences comme UE facultatives, ainsi les étudiants qui les suivent vont pouvoir totaliser 36 ECTS au lieu de 30 sur une année en lien avec un projet personnel ou professionnel.

Les maquettes présentées sont approuvées avec 59 voix pour et 6 abstentions.

III.3.5.- Master « Management » IAE

(Parcours « Management des talents » et « Management de la communication d'entreprise »)

M. DOUAI rappelle que lors du précédent conseil académique du 11 avril, Mme DEMARIA avait présenté le rapport de la commission ad-hoc qu'elle présidait et que la maquette avait été reportée au vote du CAC de ce jour sous réserve que les recommandations de la commission soient prises en compte. Une nouvelle maquette et un argumentaire sur la manière dont les recommandations ont été intégrées ont donc été récemment transmis.

Mme DEMARIA indique que les documents adressés répondent de son point de vue aux attentes. Elle souligne une coloration beaucoup plus internationale avec un certain nombre de cours dispensés en anglais, une mutualisation avec les cours actuels du M1 « Management de la communication d'entreprise » qui génère également une évolution de cette maquette qui devra donc également être revotée avec notamment une modification de certains intitulés de cours. La partie concernant l'apprentissage a été retirée puisque cette modalité n'est pas proposée, le master a été intégré à l'offre de formation du réseau des IAE. La nouvelle maquette répond donc à la plupart des demandes faisables pour la rentrée de septembre, la proposition de travail en commun avec l'équipe du master EMRH d'ELMI est pour l'instant en suspens mais envisagée dans un avenir prochain.

M. BAILLY-BECHET précise qu'un suivi devra être effectué notamment au niveau des effectifs et de l'absence de concurrence réelle. Mme LAUDATI ajoute qu'il conviendra également de s'assurer des débouchés qui s'offriront aux diplômés et du contenu réel des enseignements au-delà des intitulés.

M. DOUAI donne ensuite la parole aux conseillers.

A Mme RUFINI qui fait part de ses interrogations sur l'absence d'alternance compte tenu qu'il est fait mention de contrat de professionnalisation, Mme LAUDATI précise que ce type de contrat concerne la Formation Continue et non la Formation Initiale. Mme HERITIER précise qu'il s'agit bien d'alternance mais pas d'apprentissage. M. DOUAI ajoute que le contrat de professionnalisation est une forme d'alternance plus restrictive et beaucoup moins développé que les contrats d'apprentissage et précise que ce dispositif est en train de subir des réductions de subventions du fait qu'il est justement marginal.

M. REIS fait part de ses grandes réserves sur la fin de la réponse relative aux enseignements communs aux deux composantes pour laquelle il est mentionné que « *peut-être que cela pourrait être réalisable dans un avenir prochain* ». Il souhaiterait que la gouvernance réussisse à terme à imposer un dialogue entre l'IAE et l'EUR ELMI dont il rappelle la proximité géographique sur le même campus et souhaiterait que soit arrêté un calendrier permettant un dialogue, par exemple, en vue du prochain contrat.

M. DOUAI confirme la nécessité d'un suivi à court terme, en positionnant des indicateurs qui devront être présentés à minima une fois par an et qui concerneront notamment la provenance des étudiants et un ensemble d'éléments sur les dynamiques en place. Il redit sa position exprimée au CAC du 11 avril selon laquelle l'offre de formation dans ce domaine ne saurait être présentée en l'état pour le prochain contrat 2028 et qu'il conviendra de mettre alors en place les parcours pertinents insérant des effectifs en bonne dynamique dans un même domaine disciplinaire et dans une même mention avec l'exigence qui sera nécessaire en termes de coordination entre enseignants de chacune des composantes. Il se dit toutefois conscient que les directions de composantes et responsables de master ne vont pas trouver subitement des convergences là où ils n'ont pas réussi à aboutir sur les 9 mois précédents et précise que son rôle est de les accompagner et les amener en bonne intelligence à les faire converger sur certains points, cette perspective paraît réalisable dans la mesure où la seule alternative proposée serait qu'aucune formation en gestion des ressources humaines ne soit remontée en 2028. Il rappelle que l'objectif final est de faire en sorte que l'établissement dans son ensemble et les étudiants gagnent à ce que la visibilité et l'affichage de l'offre de formation soient clarifiés.

M. DOUAI propose donc de valider la maquette en l'état, puisque les recommandations de la commission à court terme ont été prises en compte afin de lui permettre de se lancer, un travail sera ensuite à mener sur les modifications demandées à moyen terme, en lien avec le Conseil Académique.

Les maquettes présentées sont approuvées avec 49 voix pour, 7 voix contre et 9 abstentions

III.4.- Capacité d'accueil en 2ème année d'Odontologie pour les étudiants extracommunautaires

M. DOUAI donne la parole à Mme BERTRAND, membre du CAC, représentante de l'UFR Odontologie.

Elle explique que cette possibilité qui était offerte à l'UFR Odontologie suite à la réforme des études de santé n'avait jusqu'alors pas été explorée. La capacité d'accueil avait dû être augmentée et elle s'est maintenant stabilisée autour de 56 étudiants en 2^{ème} année et l'UFR souhaiterait accueillir jusqu'à 60 étudiants. Elle souligne que face à un certain nombre de candidats extracommunautaires aux CV intéressants souvent déjà diplômés, l'UFR souhaite proposer pour l'instant proposer une place supplémentaire à titre expérimental.

Elle précise que l'accueil est prévu en 2e année. Il y aura la possibilité de demander en fonction du CV, une éventuelle dispense à l'issue de la 3e année pour pouvoir continuer à accueillir l'étudiant en 4e année. Elle ajoute à la demande de M. BLANC qu'il s'agit d'une place supplémentaire qui ne vient donc pas en déduction du contingent de places actuel, la capacité d'accueil passera donc bien à 57.

M. CREMOUX rappelle que la répartition qui a été voté en Conseil académique, concerne d'abord les places dans les différentes filières de santé : médecine, kiné, odonto, ensuite les places pour les passerelles en provenance de formations d'UniCA, les places pour les étudiants corses qui ont fait leur première année à Corte et enfin les places pour les étudiants hors Union Européenne qui pour l'instant avaient toutes étaient fixées à 0 pour l'ensemble des filières, la modification concerne donc ce dernier point pour la filière odontologie spécifiquement. Mme BERTRAND précise que les quotas sont déterminés dans le cadre de discussion avec l'ARS selon un schéma pluriannuel. M. CREMOUX ajoute que si dans certains cas les capacités d'accueil ne sont pas atteintes cela résulte également du choix des étudiants.

A M. BLANC qui s'interroge sur le nombre de place potentiel qui pourrait être ouvert aux étudiants extracommunautaires, Mme BERTRAND répond qu'il est fixé par des arrêtés nationaux et M. DOUAI précise qu'il tourne autour de 4 ou 5.

La Capacité d'accueil en 2ème année d'Odontologie pour les étudiants extracommunautaires est approuvée avec - 60 voix pour et 3 abstentions.

III.5.- Conventions internationales

M. DOUAI informe que les 13 conventions jointes en annexe concernent des renouvellements dont les seules modifications sont liées à des mises en cohérence avec la nouvelle offre de formation et qu'elles ne seront en conséquence, selon la procédure en vigueur, pas soumises au vote du CAC. Il précise que les conventions avec l'Université Abderrahmane Mira de Bejaia n'étaient jamais entrées en application mais qu'elles avaient déjà été validées par le CAC le 15 juin 2021.

Mme HERITIER déplore que des documents soient transmis au CAc seulement en version anglaise. M. CREMOUX confirme qu'en règle générale une version en français est demandée à la DDIE.

III.6.- Information relative à la campagne « diplômés d'établissement »

M. DOUAI précise que dans le cadre de la préparation du prochain CAc du 6 juin, cette campagne concernera des demandes de renouvellements, de modifications ou de créations de la part des composantes, l'essentiel de ces demandes concernant des modifications de maquettes qui n'induisent pas de modification de la charge d'enseignement, d'autres modifications concernent les tarifs et enfin des rapporteurs ont été désignés pour les demandes de créations de nouveaux diplômes ou de renouvellement de diplômes existants par le passé mais dont le renouvellement n'avait pas été demandé l'année dernière. Les rapporteurs sont au nombre de deux sur chaque dossier, un premier issu du même champ disciplinaire que le diplôme et un second extérieur au champ disciplinaire. Ils devront exprimer un avis « favorable », « défavorable » ou « réservé ». Il précise qu'en parallèle l'ensemble des demandes est examiné par la DEF, la DRH, la DAF et le service de la Formation Continue qui, in fine, émettent un avis global dans le cadre du Comité Support (CoSup). Il ajoute qu'une demande de création de DU peut se décliner en plusieurs certificats et répond à la demande de Mme DEMARIA, qu'un certificat Universitaire n'est pas obligatoirement rattaché à un DU. Le CU comme le DU reste lié à l'établissement mais il n'a pas le caractère diplômant du DU. Le CU est une formation plus courte visant une compétence spécifique correspondant généralement à une UE.

M. BLANC fait part de ses interrogations sur le « financement à disposition du coordonnateur » qui apparaît dans la fiche de soutenabilité du diplôme qu'il doit expertiser. Mme BERTRAND indique qu'il s'agit d'une règle spécifique à l'UFR Odontologie votée depuis plusieurs années en Conseil de Gestion et qui permet à chaque porteur de formation de disposer d'une somme allouée sur le budget de la composante. Elle rappelle que les enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires n'ont pas d'heures complémentaires et fait part d'un contexte où il est de plus en plus difficile de trouver des personnes qui souhaitent s'investir afin de pouvoir continuer à étoffer l'offre de formation continue. Ce financement a donc été prévu afin de motiver des porteurs de formation, les recettes des DU constituant plus de 80% des ressources de l'UFR ce qui rend la formation initiale dépendante des diplômés d'établissement. Elle précise qu'il ne s'agit pas d'une prime mais d'une somme allouée au porteur pour lui permettre de faire tourner sa formation et qui, peut par exemple, concerner l'achat d'ordinateur ou la participation à des congrès. M. CREMOUX rappelle l'importance de ce type de formations dans le domaine de la santé que les praticiens ont obligation de suivre et le contexte de forte concurrence avec les établissements privés. Il précise que si ce modèle qui permet aux composantes de santé de fonctionner essentiellement sur leurs ressources propres était abandonné, l'établissement devrait les financer par des dotations plus importantes aux dépens des autres composantes.

M. DOUAI précise enfin que la DEF veillera à ce que l'avis du CoSP ou du Conseil de la composante ait bien été exprimé préalablement au passage en CAc en demandant les PV aux composantes. M. CREMOUX précise que les demandes ne sont pas directement déposées par les porteurs sur la plateforme Géode mais que ce sont les services de scolarité qui remontent les dossiers et qui s'assurent de leur validation préalable par le Conseil de la composante. Il rappelle enfin que bien que le CAc émette un avis sur l'ensemble du DE, il a vocation à ne valider que la partie pédagogique du diplôme, la validation de la partie financière relevant de la compétence du CA.

La séance est levée à 12H12